

A qui s'adresse le DLA?

Le DLA s'adresse à toute structure d'utilité sociale, ayant au moins un emploi ou souhaitant en créer, dont le siège social est situé en Corrèze.

Qu'est ce que le DLA?

Le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement), est un programme national dont l'objectif est l'aide au maintien et au développement des activités et des emplois du secteur associatif.

Pour ce faire le DLA finance toute action d'ingénierie favorisant l'autonomie et/ou la consolidation économique d'une association.

Le niveau d'intervention du DLA est le Département, il **participe ainsi au souci de coordination des actions locales** à destination du monde associatif.

Le DLA 19 est piloté par : La DIRECCTE, La Caisse des Dépôts et Consignations, Le Conseil Régional du Limousin, Le Conseil Général de la Corrèze, La Délégation à la Vie Associative.

Que propose le DLA?

Le DLA vous aide à **réaliser un diagnostic** complet de la situation de votre association, analyse des atouts et difficultés en matière de ressources humaines, gestion financière, partenariats opérationnels et financiers, environnement...

Il détermine avec vous les moyens à mettre en œuvre pour répondre à vos besoins et l'appui technique pouvant être apporté.

A partir de ce diagnostic, il propose un accompagnement réalisé par le DLA lui-même ou par un prestataire extérieur financé par le DLA.

Le DLA propose également un suivi afin de vous aider à réaliser les solutions préconisées par le prestataire lors de l'accompagnement.

Il demeure attentif à l'évolution de vos besoins et répond à vos demandes et interrogations.

Quelques exemples d'accompagnement

Mettre en place une **meilleure lisibilité comptable** afin de parvenir à mieux piloter votre
association.

Élaborer un **plan de développement** pour faire face aux mutations de votre secteur d'activité.

Mettre en valeur et vous aider à **formaliser un projet.**

Mettre en place **un plan de communication**, de marketing.

Réaliser un **audit** afin d'optimiser votre plan de développement.

Pourquoi intégrer le DLA?

Vous avez **un projet** et souhaitez recevoir un appui dans la définition, la mise en place, la réalisation de ce dernier.

Votre association rencontre des difficultés de financement, d'organisation, de gestion...

Vous souhaitez **consolider, développer votre activité** et avez des interrogations sur les moyens d'y parvenir

Vous souhaitez pérenniser un ou plusieurs emplois

Comment contacter le DLA?

Dispositif Local d'Accompagnement Département de la Corrèze 25, quai Gabriel Péri BP 196 19005 TULLE Cedex

Contacts: Mylène VANT - Anaël GABERSEK

2 05.55.26.92.21

☑ dla-correze@mission-locale-tulle.fr.









